

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; L. DELAITE ; D. VIALAS ; C. RUEGGER ; C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : S. ALLEMAND par A. KELLY ; M. PEREZ par G. REQUENA ; S. MARTI par W. BIGNON ; S. JEAN par M. IBARS ; C. BASTIDE par C. PINO ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

19. Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de BRL – Exercice 2022 (Annexe)

Le BRL nous a communiqué son rapport pour l'année 2022.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal.

Il appartient au Conseil municipal :

D'approuver le rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales communiqué pour l'année 2022 et annexé à la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

23 Pour

5 Abstention : C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

DECIDE

D'approuver le rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales communiqué pour l'année 2022 et annexé à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Georgette REQUENA



Pour extrait conforme,
Le Maire

Yves MICHEL

